

## Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales

### PROCES-VERBAL

#### COMITÉ EXÉCUTIF Dublin, 5 juillet 2012 9h00-12h30

Président: Bertie Armstrong  
Rapporteur: Alexandre Rodríguez

#### 1. Accueil

Le président du CCREOS, Bertie Armstrong, a accueilli les membres participant à la réunion ainsi que les représentants de la Commission et du CIEM et les observateurs. La liste des participants et des organisations qu'ils représentent peut être consultée à l'Annexe I.

- Des excuses ont été reçues de la part de Jesús Lourido (Président du GT2 – Puerto de Celeiro) et du Dr. Conor Nolan, le secrétaire exécutif du CCREOS.
- Adoption de l'ordre du jour: Les membres ont adopté l'ordre du jour sans commentaires.
- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Château de Dublin, 27 octobre 2011):

Hugo González a demandé que son nom soit inclus dans les excuses. Hormis ceci, le procès-verbal a été estimé conforme au déroulement de la réunion et a été adopté formellement.

- Remarques d'ouverture du président

Le président a présenté une diapo basée sur la présentation de Mme Baelde à la dernière réunion du comité exécutif en février, avec laquelle il a encouragé les participants à réfléchir au rôle des CCR dans la future PCP. Il semblerait qu'en théorie le mandat accordé aux CCR par les législateurs européens se situe dans la phase de consultation. Cependant, la réalité impose un rôle plus substantiel et le CCREOS a déjà exprimé son désir de passer à un modèle de collaboration et d'aider à rendre ce modèle opérationnel en identifiant les mécanismes qui nous permettent de le faire par le biais d'un dialogue continu et franc avec les décideurs. La diapo à laquelle il est fait référence est jointe à ce procès-verbal en Annexe II.

## 2. Présentation des projets européens

### 2.1. Projet ACRUNET

Présentateurs: Vera O'Donovan (BIM) et Norah Parke (KFO)

Mme O'Donovan a annoncé le récent lancement d'ACRUNET (*"Atlantic Crab Resource Users Network"*), un projet de l'UE financé par le programme transnational INTERREG. 15 partenaires originaires de 5 États membres ont intégré ACRUNET, ce dernier bénéficie d'un budget total de 2,2 millions d'euros. Il comporte 7 phases de travaux dirigées par différents partenaires, des mécanismes de coordination permettent d'éviter la duplication des tâches.

ACRUNET a pour objectif principal d'atteindre la gestion logique et durable des ressources en crabe non seulement d'un point de vue de conservation mais également en tenant compte de considérations d'ordre socio-économique. Les premiers outils permettant d'atteindre un tel objectif sont essentiellement l'identification et le traitement de défis courants, et une communication efficace avec l'industrie et les parties prenantes.

La réunion de lancement de ce projet aura lieu en septembre 2012 et il se déroulera pendant une période de trois ans (c.-à-d. juillet 2012-juin 2015). Etant donné qu'un certain nombre de zones de ce projet pourraient s'avérer intéressantes et utiles pour le travail du CCREOS, les coordinateurs du projet ont soumis une proposition à ce dernier.

**Proposition:** *ACRUNET souhaiterait mettre en place une communication régulière avec le CCREOS par le biais du secrétariat et présenter ses conclusions et échanger ses opinions avec les membres du CCREOS lors des réunions de groupe de travail sous-régionales.*

Plusieurs membres ont soutenu ce projet et ont félicité le fait qu'un projet transnational autofinancé sera dédié à la gestion de stocks de tourteau au niveau européen étant donné que les parties prenantes nationales concernées et le CCREOS ne disposent pas des ressources pour le faire seuls. Ils ont rappelé que plusieurs tentatives ont été faites au niveau national en Ecosse et en Irlande. Il a également été noté qu'il s'agit d'une grande opportunité pour le CCREOS de reprendre le travail et de proposer sa contribution à ce projet. Le président a demandé s'il serait particulièrement intéressant qu'un GT spécifique traite ce sujet dans un des GT mais il a été décidé que cela serait décidé réunion par réunion.

**Action:** *Il a été convenu que le CCREOS soutiendra et collaborera au projet ACRUNET en instaurant une communication régulière et un échange d'opinions avec les coordinateurs du projet en vue de développer des propositions largement soutenues sur les mesures de gestion relatives au tourteau.*

## 2.2. Projet Marine TT – [www.marinett.eu](http://www.marinett.eu)

Présentateur: Dr. David Murphy (Directeur de AquaTT)

Le Dr. Murphy a donné une présentation générale de AquaTT, une organisation qui propose des services de gestion de projet et de formation pour soutenir le développement durable des ressources aquatiques de l'Europe. Il a expliqué que AquaTT cherche à fournir des outils permettant de combler les insuffisances de connaissances entre les initiatives R&D et les parties prenantes. Le transfert de connaissances est une procédure de communication à double sens qui implique le dialogue et la compréhension active entre toutes les parties concernées; par opposition à la diffusion des informations, qui est essentiellement une communication à sens unique adressée aux utilisateurs finaux (ex. : lettre de nouvelles).

Marine TT est un des projets qui visent à «débloquer» les connaissances pour les parties prenantes en ligne avec la stratégie Europe 2020. Le projet est en cours depuis presque 3 ans et prendra fin ce mois-ci. MarineTT a concentré son activité sur l'identification des « productions de connaissances » sur la recherche plutôt que sur les projets ou les livrables. Suite à leur travail, l'outil intitulé "*Marine Knowledge Gate*" est désormais disponible en ligne dans sa version 1.0 – [www.kg.eurocean.org/](http://www.kg.eurocean.org/) C'est essentiellement une Info Base basée sur EUROCEAN des projets maritimes financés par l'UE de toutes les sources disponibles (FP6-7, Interreg...). Il prévoit de devenir un « guichet unique » qui peut afficher un résumé utile de tous les projets maritimes de l'Europe et des états membres.

**Proposition:** *MarineTT a demandé au CCREOS d'utiliser et de tester activement le portail de la plateforme de connaissance et de donner un feedback en qualité d'utilisateurs expérimentés dans le domaine de la pêche.*

**Action :** *Les membres du Comité Exécutif ont accepté de tester l'application et de fournir un feedback.*

Le président du CCREOS a remercié le Dr. Murphy de sa présentation et

## 3. **Présentation des actions proposées par les groupes de travail géographiques**

Il a été demandé au Comité exécutif d'adopter les décisions des groupes de travail suivantes:

### **Groupe de travail 1 - Ouest de l'Ecosse et parages ouest**

#### RECONSTITUTION DU CABILLAUD

- Un groupe de discussion pour le cabillaud sera appelé au cours des semaines qui suivent pour poursuivre le travail existant ;
- Un document de portée sera rédigé basé sur le dernier document de position relatif à l'« *interruption du cycle de déclin pour les pêcheries démersales dans l'ouest de l'Ecosse (VIa) et la mer d'Irlande (VIIa)* ».

#### MESURES TECHNIQUES DANS LES EAUX OCCIDENTALES

- Le CCREOS va soumettre un courrier à la Commission demandant des clarifications au sujet d'un certain nombre de points, à savoir la réintroduction des règles de composition des captures.

#### COMMUNICATION SUR LES POSSIBILITES DE PECHE

- Le CCREOS va élaborer un document de position en réponse à la communication de la Commission lancée en juin qui inclut les éléments suivants:
  - Explication de la nouvelle méthodologie pour fixer les possibilités de pêche ;
  - Information sur les annexes (tableaux des captures moyennes ...).

#### INSUFFISANCES DE DONNÉES

- Les coordinateurs de données désignés vont soumettre un rapport écrit au secrétariat afin qu'il puisse être intégré au rapport sur le progrès des travaux du CCREOS qui sera soumis au CIEM à titre d'information.
- Le secrétariat va s'occuper de la nomination d'un nouveau coordinateur de données pour les stocks de merlu du nord pour remplacer Victor Badiola.

#### ZONES MARINES PROTÉGÉES

- Les membres du CCREOS qui souhaiteraient participer à la procédure de consultation vont contacter immédiatement le JNCC, étant donné qu'une réunion clé avec les parties prenantes est prévue avant septembre.

### **Groupe de travail 2 – Ouest de l'Irlande et mer Celtique**

#### MARQUAGE DES ENGINS

- Le secrétariat va envoyer à la Commission le courrier provisoire qui a longtemps circulé parmi les membres du GT2 et du comité exécutif et qui incorpore les commentaires faits par les représentants de la flottille française de filets maillants.

#### MESURES D'URGENCE SUR LA SELECTIVITE POUR LA MER CELTIQUE

- Le secrétariat va faire circuler les informations les plus récentes disponibles sur les Mesures Techniques de Conservation pour la mer Celtique.

#### MESURES TECHNIQUES - REGLEMENTS

- Hugo Gonzalez va rédiger un courrier recherchant une position claire de la part de la Commission eu égard à l'interprétation d'un certain nombre de dispositions des règlements CE N°494/2002 et 517/2008.

#### PLAN DE GESTION POUR LA MER CELTIQUE

- Le secrétariat va continuer d'étudier les sources de financement pour le développement d'un plan de gestion pour les pêcheries mixtes en mer Celtique.

- Les membres du groupe de discussion vont poursuivre le travail et fixer une nouvelle réunion une fois que des progrès pertinents auront été faits.

### **Groupe de travail 3 – Manche**

#### EXAMEN DU PLAN DE GESTION DU CABILLAUD

- Les membres du GT3 et le secrétariat vont suivre les développements relatifs à:
  - La recommandation du CSTEP sur la situation du cabillaud de VIId dans le plan de gestion pour pêcheries mixtes.
  - Les amendements juridiques du Règlement CE 1342/2008.

#### CABILLAUD EN MANCHE EST

- Barrie Deas et Caroline Gamblin vont rédiger un courrier demandant à la Commission de clarifier les incertitudes actuelles qui entourent le cabillaud de VIId.

#### SOLE EN MANCHE OUEST

- Jim Portus et les membres du GT3 vont superviser la procédure de modification du règlement de conseil 509/2007 et s'assurer que les amendements soient flexibles.
- Le stock de sole en Manche Ouest doit être retiré de la liste des stocks dont les données sont insuffisantes.

#### COQUILLE SAINT-JACQUES

- Les représentants concernés du secteur de la pêche de France et du Royaume-Uni vont à nouveau se réunir prochainement en dehors du CCREOS pour reprendre les discussions et négociations bilatérales sur l'échange de kilowatts jour entre le Royaume-Uni et la France à partir de 2013.

#### ESPECES NON SOUMIS À TAC ET QUOTAS

- Le secrétariat va obtenir davantage d'informations relatives au développement auprès de la Commission, des états membres et du CIEM eu égard à l'adoption de mesures de gestion pour un certain nombre d'espèces non soumis à TAC, en particulier le lieu jaune, le rouget, le bar et le saint Pierre. Un document de proposition ou de consultation de la Commission visant à fixer le TAC pour certaines espèces pourrait être disponible au cours du second semestre 2012.
- Le secrétariat va réunir et faire circuler les documents de consultation adressés par la Commission aux états membres pour le bar et le rouget.

#### AIRES MARINES PROTÉGÉES

- Le secrétariat va préciser les progrès relatifs à la consultation publique sur les sites désignés par le DEFRA en décembre 2012 eu égard aux AMP dans les eaux du R.U.; et invitera les représentants du JNCC à fournir une mise à jour de la situation lors des prochaines réunions du CCREOS.

## **Groupe de travail 4 – Mer d’Irlande**

### GRUPE DE DISCUSSION POUR LE CABILLAUD

- Le secrétariat va mettre en place un groupe de discussion pour le cabillaud pour interrompre le cycle de déclin des stocks de cabillaud à l’ouest de l’Ecosse et en mer d’Irlande fin juillet/début août. Le président va fournir un ordre du jour et un document de portée pour la discussion d’un point de vue de la pêche mixte. Le secrétariat va s’assurer que les représentants clés de l’industrie de la pêche et les experts scientifiques du Royaume-Uni, d’Irlande, de France et de Belgique seront présents.
- Le CCREOS va demander à la Commission de fournir des clarifications et un calendrier précis de la procédure devant être suivie pour amender le plan de gestion du cabillaud en vigueur (Règlement CE N° 1342/2008).

### MESURES TECHNIQUES – CAMPAGNES D’ESSAIS DE SELECTIVITE DES ENGINs

- Le secrétariat va essayer d’identifier les études et les projets qui traitent des taux de survie des évadés des campagnes d’essai des engins.

### LANGOUSTINES VII

- Eibhlin O’Sullivan va rédiger un courrier demandant à la Commission de clarifier:
  - Ses intentions eu égard à une proposition sur les mesures de gestion pour la langoustine en 2013, c.-à-d. si elle sera basée sur toute la zone VII ou par unités fonctionnelles;
  - Si elle a soumis une demande au CIEM-CSTEP à propos d’une évaluation des effets de la fermeture saisonnière de Porcupine (FU16) pour la reconstitution du stock de langoustine.

## **4. Discussions sur les procédures**

### **4.1. Fonctionnement des groupes de discussion**

Victor Badiola a précisé que les groupes de travail sont le « parlement » du CCREOS et que compte tenu de ceci, tous les sujets importants traités dans les réunions du groupe de discussion doivent y retourner pour être débattus. M. Badiola a également rappelé que toutes les propositions émanant des groupes de discussion doivent être adoptées par le Comité exécutif sans exception. A cet égard, il a estimé inacceptable que certains membres du CCREOS aient transmis leurs vues ou opinions privées lorsqu’ils représentaient le CCREOS lors de réunions privées avec la Commission.

Le secrétariat a souligné que ceci n’a pas été le cas jusqu’à présent et qu’autant qu’il sache, ceci n’a pas eu lieu jusqu’à maintenant. Si un membre suspecte un méfait commis par d’autres membres, il doit le déclarer immédiatement au secrétariat et une procédure d’enquête sera mise en place.

Si cela enfreint les règles et le code de conduite, les individus responsables seront soumis à une procédure disciplinaire et pourraient être exclus de représenter le CCREOS à l'avenir.

Le président du Comité Exécutif et le secrétariat ont tous les deux souligné que le CCREOS a été entièrement transparent et que les délégués ont reçu un mandat clair, incluant une obligation de présenter un rapport aux autres membres (que ce soit par le biais d'interventions verbales lors des réunions ou par le biais de rapports écrits) sur les conclusions et les discussions ayant eu lieu à chaque réunion où le CCREOS a été représenté.

Plusieurs membres ont exprimé que les groupes de discussion ont tendance à mieux fonctionner car ils sont plus exploratoires et même si leur nombre de membres est plus petit, ils sont annoncés et ouverts à quiconque serait intéressé de participer. En outre, tous les documents qui proviennent du groupe de discussion sont largement diffusés parmi les GT concernés et le comité exécutif en vue d'être adoptés. Dans ce contexte, Barrie Deas et Sean O'Donoghue n'ont pas appuyé des vues de M. Badiola's sur le fonctionnement des groupes de discussion.

Cependant, il est nécessaire de distinguer les expressions d'opinion individuelles faites au sein des débats des groupes de discussion (ce qui est légitime) des positions et recommandations du CCREOS qui sont soumises à des tierces parties.

#### 4.2. Examen des règles de procédure du CCREOS

Alexandre Rodríguez (secrétariat) a rappelé aux membres que lors de la dernière assemblée générale annuelle, le secrétariat a reçu le mandat d'amender les règles de procédure pour aligner toutes les durées de mandat des positions élues du CCREOS à trois ans. Fort d'une expérience récente avec des consultations réalisées par des chercheurs et des consultants externes, le secrétariat a estimé que ceci serait une bonne occasion d'examiner en détail les règles de procédure (qui sont les mêmes depuis la création du CCR en septembre 2005) et de faire les changements nécessaires pour refléter dans les règles les pratiques actuelles afin que le fonctionnement du CCREOS soit clair pour les parties tierces.

**Action :** *Le secrétariat va faire circuler une première proposition des règles amendées dans les trois langues de travail du CCREOS (EN-FR-ES) parmi tous les membres des GA pour recueillir leurs commentaires, puis, si convenu et avec autorisation de le faire, il cherchera le consentement de la Commission et des états membres ainsi que l'approbation formelle du comité exécutif à la majorité qualifiée conformément à la procédure établie dans l'article 53 des statuts du CCREOS.*

## 5. Actualisation du programme de travail et des consultations de la Commission

### 5.1. Priorités de travail de la CE eu égard aux eaux occidentales septentrionales

Roy Griffin, représentant de la DG MARE à la réunion, a résumé le calendrier des propositions législatives et des actes non législatifs de la Commission qui pourraient intéresser le CCREOS pour le second semestre de 2012. Un lien vers le programme complet de la Commission peut être consulté sur le site web du CCREOS<sup>1</sup>.

Le représentant de la Commission a souligné deux points:

- Examen du régime et des conditions spécifiques d'accès à la pêche des stocks d'eaux profondes dans l'Atlantique nord-est, qui abroge le règlement CE N° 2347/2002.
- Mesures de conservation techniques provisoires ("*lisbonisation*").

### 5.2. Echange d'opinion de l'assemblée

Les **membres du CCREOS** ont fait les commentaires suivants:

Jacques Pichon a regretté le fait qu'il n'existe aucune information sur ce qui va se passer avec la nouvelle proposition de la CE sur le régime d'accès aux espèces d'eau profonde.

Hugo González a demandé s'il y a quoi que ce soit de nouveau eu égard au merlu du nord et également quel est le calendrier d'un examen ou dérogation du règlement 850-1998, sur les mesures techniques.

Bertie Armstrong a répété que la procédure de réforme de la PCP en cours va être cruciale, particulièrement en relation à des sujets tels que les rejets, la gouvernance et la régionalisation.

Sean O' Donoghue a demandé quelle est la situation eu égard aux plans de gestion provisoires proposés soumis par la Commission au parlement européen et au conseil des ministres.

Le **représentant de la Commission** a répondu que:

\* Espèces d'eau profonde: Une clarification sera cherchée auprès de l'unité responsable s'occupant de ce sujet et une réponse plus détaillée sera donnée au CCREOS.

\* Mesures d'urgence: L'adoption de mesures d'urgence ne fait pas partie de la procédure législative ordinaire. Comme prévu à l'Art 45(1) du règlement (CE) N° 850/1998 et suites aux consultations internes à la Commission, une période de prolongation de 6 mois a été accordée pour des MTC provisoires jusqu'à février 2013.

---

<sup>1</sup> [www.nwwrac.org/admin/publication/upload/EC\\_Planned\\_Propositions\\_Forward\\_2ndHalf2012.pdf](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/EC_Planned_Propositions_Forward_2ndHalf2012.pdf)



\* Examen du Reg. 850/1998: Aucune décision n'a été prise eu égard à l'approche à long terme pour la modification/le remplacement du règlement relatif aux MTC, car son contenu sera étroitement lié à la procédure de réforme de la PCP. Il faut préciser soit les mesures régionales spécifiques ou le cadre général ou toute proposition intermédiaire. La Commission ne prévoit pas d'examen complet du règlement relatif aux MTC avant au moins 2014.

\* Merlu nord: La Commission ne va pas soumettre sa proposition sur les possibilités de pêche, où les TAC seront déterminés et/ou les mesures de gestion seront adoptées, avant fin septembre.

\* Plans de gestion: Dans son rôle de médiateur, la Commission n'a pas réussi à résoudre le conflit institutionnel entre le conseil et le parlement européen. La nouvelle présidence de l'UE souhaite résoudre ceci rapidement mais pour l'instant elle n'a pas connaissance des démarches qui seront entreprises. En conséquence, la proposition du MP pour l'églefin de l'ouest de l'Ecosse est en attente et ne peut pas être suivie bien que le CIEM estime qu'il s'agit d'une mesure de précaution.

## **6. Le futur rôle des CCR au sein de la réforme de la PCP**

### **6.1. Examen du fonctionnement des CCR:**

Le secrétariat a précisé qu'Ernesto Penas a rappelé lors de récentes réunions avec les CCR qu'un document de consultation est en voie et sera présenté avec un document de consultation relatif à l'examen du comité consultatif sur la pêche et l'aquaculture (CCPA).

### **6.2. Changement de structure et composition des CCR (règle 50:50)**

Bien que ce sujet semble avoir été négligé lors des récentes délibérations du conseil, le président a précisé que cette proposition a été incluse dans le rapport au MPE Ulrike Rodust qui a été soumis à la discussion au Parlement Européen. Cette proposition semble peu réaliste et réalisable pour de nombreux CCR car il n'y a pas suffisamment d'organisations « d'autres groupes d'intérêt » disposant des ressources et/ou intéressées pour occuper les sièges attribués.

### **6.3. Régionalisation**

Sean O'Donoghue a présenté une formulation spécifique pour garantir qu'une réelle dimension régionale soit observée pour la PCP. A cet effet, M. O'Donoghue a révisé les propositions législatives actuelles de la Commission sur la réforme de la PCP et le FEAMP et a inséré quelques additions/amendements à chacun des deux. Le texte proposé peut être consulté sur le site web du CCREOS<sup>2</sup>.

---

2

[www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Proposition\\_NWWRAC\\_Amendments\\_CFP\\_Regulations\\_ACs\\_15J\\_une2012\\_EN.pdf](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/Proposition_NWWRAC_Amendments_CFP_Regulations_ACs_15J_une2012_EN.pdf)

En ce qui concerne l'échéancier, Sean a rappelé que le comité de la pêche du PE a déjà soumis ses amendements proposés sur la réforme de la PCP. Cependant le CCREOS pourrait avoir une certaine influence si il soumet ses propositions avant le vote général qui aura lieu en septembre/octobre à la séance plénière du PE à propos de plus de 300 amendements sur la PCP.

Suite aux questions de certains membres par rapport à la possibilité pour les états membres d'adopter des actes législatifs unilatéraux et de donner lieu à une situation *de facto* de renationalisation plutôt que de régionalisation, Sean a précisé qu'il ne s'agit pas d'une option réalisable car ceci irait à l'encontre de la législation de l'UE, avec la Commission agissant en qualité de gardienne des traités.

**Action:** *Le secrétariat du CCREOS va effectuer la liaison avec les autres secrétariats de CCR et va chercher à convenir d'une position commune en matière de régionalisation, devant être envoyée au MPE Ulrike Rodust. Si elle est convenue, une position commune Inter-RAC devrait préciser que la régionalisation est très importante pour les CCR; et que nous souhaitons préconiser cette approche et annexer les amendements dans le contexte du financement et en matière de régionalisation. Cette position devrait être soumise fin septembre au plus tard.*

## **7. Communication de la Commission sur les possibilités de pêche pour 2013**

Le président a rappelé les discussions initiées au GT1 en préparation d'une réponse du CCREOS à la consultation lancée par la Commission sur les possibilités de pêche pour 2013.

**Action:** *Le président et le secrétariat vont travailler à une proposition de texte de réponse pour inclure les éléments suivants:*

- \* Etat des stocks: tendances générales;*
- \* Règles et principes de fixation des TAC: catégories de stock – situation des stocks dont les données sont limitées;*
- \* RMD dans les pêcheries mixtes;*
- \* Examen des régimes d'effort;*

## **8. Rapport sur les progrès des réunions externes avec participation du CCREOS**

### **8.1. Conférence commune des CCR sur les pêcheries mixtes**

Barrie Deas a rappelé que cette conférence a été annulée en raison d'un manque de financement et de problèmes de coordination entre les collaborateurs pour convenir d'une approche et d'un ordre du jour communs. Il a également rappelé qu'un courrier explicatif a été soumis au CCREOS pour expliquer les raisons qui étayaient cette décision en mars 2012.

### **8.2. Projet MYFISH – Définir les variantes et contraintes de RMD**

Le président a invité les membres à lire le rapport fourni par le représentant nommé par le CCREOS pour cette réunion, Kenny Coull.

Le rapport de M. Coull peut être consulté sur le site web du CCREOS<sup>3</sup>.

### **8.3. Actualisation sur la proposition de former un groupe Inter-RAC de présidents de CCR**

Le secrétariat a rappelé que le CCREOS avait accepté de participer avec le président (Bertie Armstrong) et le vice-président représentant les autres groupes d'intérêt (Iwan Ball) pour échanger leurs opinions avec leurs autres collègues.

Le groupe InterRAC de Secrétariats s'est réuni par téléconférence et une date provisoire a été planifiée en marge des futures réunions de coordination avec la Commission et/ou les manifestations de haut profil à Bruxelles au mois de septembre.

## **9. Fin de la réunion**

Le président, Bertie Armstrong, a remercié tous les participants de leur présence, le gouvernement irlandais et le personnel du Château de Dublin d'avoir fourni la salle et leur aide et l'équipe d'interprètes pour leur excellent travail.

**Le président a clos la fermeture à l'heure à 12h30**

---

3

[www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC\\_Report\\_MYFISH\\_Kickoff\\_Mtg\\_Vigo\\_April2012\\_KC\\_EN.pdf](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC_Report_MYFISH_Kickoff_Mtg_Vigo_April2012_KC_EN.pdf)

## ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF		
Prénom	Nom	Organisation
Bertie	Armstrong	<b>Président du CCREOS</b>
Víctor	Badiola	Organización de Productores de Ondarroa - CEPESCA
Iwan	Ball	World Wildlife Fund
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kara	Brydson	RSPB-Birdlife International
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
Luc	Corbisier	Stichting voor Duurzame Visserij Ontwikkeling
Debbie	Crockard	Seas at Risk
John	Crudden	European Anglers' Alliance
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisation
Cécile	Fouquet	European Bureau for Conservation and Development (EBCD)
Hugo	González	ANASOL-ARVI
André	Gueguen	Comité National de Pêches Maritimes
Eduardo	Míguez	European Association of Ports and Auctions
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West Fish PO
Jacques	Pichon	Association Nationale Organisations Producteurs
Dominique	Thomas	France Pêche Durable et Responsable (remplace Bruno Dachicourt)
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

<b>OBSERVATEURS</b>		
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN
Ramón	De la Figuera Morales	Ministerio Agricultura - Gobierno de España
Paul	Francoise	FFSPM
Caroline	Gamblin	CNPMEM
David	Gatt	SWFPA
Marc	Ghiglia	<b>CCREOS GA &amp; président honoraire</b>
Robert	Griffin	DG MARE –Commission européenne
Béatrice	Harmel	CRPMEM Basse Normandie
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie – <b>président du GT3</b>
Alan	McCulla	ANIFPO – <b>président DU GT4</b>
David	Murphy	MARINETT / AQUATT
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers' Organisation
Vera	O'Donovan	ACRUNET / BIM
Norah	Parke	ACRUNET / KFO
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation
Luc	Ramet	CRPM Nord Pas de Calais
Jane	Sandell	Scottish Fishermen's Organisation – <b>président du</b>
William	Stewart	Agence Européenne de Contrôle de Pêche
Paul	Trebilcock	Cornish Fish PO

<b>SECRÉTARIAT</b>		
Alexandre	Rodríguez	Assistant exécutif– Questions de politique -
Joanna	McGrath	Assistant exécutif– Admin. et Finances



## ANNEXE II. Diapo d'ouverture du président

Présentation donnée à la réunion du comité exécutif du CCREOS, Paris 29 février 2012

### Modèle de participation des parties prenantes

#### Modèle de gestion

(de la moins à la plus participative):

- Centralisée → Information
- Consultative → Consultation
- Collaborative → Coopération
- Déléguée → Codécision  
(délégation de pouvoir)

### FOCUS SUR LE MODELE COLLABORATIF

*Source: P. Baelde – “ Consultation des CCR: une procédure trouble- Evaluation de performance pour le conseil consultatif régional sud (CCR pour les eaux occidentales sud)*

Copyright: P. Baelde, Sea-matters, 2012